



La Thaïlande au cœur de la coopération avec la France et l'UIHJ

Un séminaire de formation s'est tenu à Phuket les 1 et 2 avril 2005 sur le thème : « les effets bénéfiques des nouvelles procédures d'exécution pour l'entreprise »

Une forte participation des huissiers de justice thaïlandais

Depuis décembre dernier la Thaïlande est devenue le premier pays asiatique, membre de l'UIHJ. En contemplation du programme de coopération, un séminaire de formation s'est tenu à Phuket les 1 et 2 avril 2005 sur le thème : « Les effets bénéfiques des nouvelles procédures d'exécution pour l'entreprise ».

Une très forte délégation de « Joau Pa Nak Ngan Bang Cu Kadee » (huissiers de justice) de toute la province a participé à ce séminaire ouvert par M. Kraisor Barameeauychay, directeur général du Département de l'exécution au ministère de la Justice et par Jacques Isnard, président de l'UIHJ.

Les deux orateurs devaient rendre hommage dans leurs propos à l'action menée par Mme Pimonrat Vattanahathai, juge à la Cour suprême, inamovible interprète, intervenant depuis plus de 10 ans dans le cadre des relations entre la France, l'UIHJ et la Thaïlande.

Chacun aura pu relever, par la suite, l'accent mis par le directeur du Département de l'exécution et le président de l'UIHJ sur les réformes en cours en Thaïlande qui visent à modifier le statut de l'huissier de justice en l'adaptant au modèle libéral en vigueur en France.

Cette question, particulièrement sensible devait d'ailleurs susciter de nombreuses et légitimes interventions de nos collègues thaïlandais.

Améliorer le système de l'exécution

La Thaïlande cherche, par ailleurs, à améliorer son système de l'exécution pour le rendre plus efficace, notamment au profit des entreprises.

Le système français avec l'émergence d'un juge de l'exécution intéresse les autorités.

L'exécution en elle-même se décline autour de l'activité de trois catégories d'agents d'exécution (huissiers de justice) :

- les agents chargés de procéder aux exécutions forcées
- les agents réalisant les ventes aux enchères
- les agents responsables des procédures collectives.

Cette division des tâches illustre la différence qui existe entre l'agent thaïlandais et l'huissier de justice français dont le rôle fonctionnel s'apparenterait plutôt à celui d'un généraliste de l'exécution.

Ce contraste s'est dessiné avec une plus grande acuité lors d'une conférence de droit comparé qui s'est tenue à Bangkok avec les agents en charge des procédures collectives.

A cette occasion, il est apparu d'abord (surprise !) que le régime des procédures collectives était sensiblement identique à celui en vigueur en France et ensuite, que l'huissier thaïlandais bénéficiait de l'entière maîtrise de cette procédure.



Accueil à la thaïlandaise – Thai welcome



Kraisor Barameeauychay, directeur général du département du service de l'exécution du ministère de la Justice de Thaïlande - General director of the Enforcement department service of the Ministry of Justice of Thailand



Nous savons que les huissiers de justice européens, américains ou africains revendiquent de plus en plus, dans le cadre du monopole de principe de l'exécution, l'attribution d'une partie des procédures collectives.

Exécution à la bougie !

Le séminaire de Phuket remarquablement animé par les intervenants de la chambre nationale de France et par ceux de l'UIHJ a démontré, comme ce fut le cas pour ses devanciers, combien nos collègues thaïlandais sont friands d'informations sur des domaines qui dépassent parfois le cadre des limites du thème.

Les participants garderont longtemps en mémoire la séance « brûlante » de travaux pratiques effectué par nos confrères Francis Guépin, Paul Rochard, Dominique Abadie et Stéphane Gensollen sur le mécanisme des ventes publiques d'immeuble où, comme seuls les français le savent, subsiste l'antique technique de la « vente à la bougie ». La démonstration torche de papier à l'appui (en guise de bougie) à failli se transformer en passage à la rôtissoire de la tribune !

Des stages de formation en France et un colloque mondial à Bangkok

La présence de représentants d'établissements bancaires a révélé un intérêt imprévisible pour le droit des sûretés et la procédure de répartition des sommes provenant de la vente judiciaire des immeubles (procédure française dite procédure « d'ordre »).

L'expulsion, et plus généralement encore tout ce qui s'articule autour des réponses qu'inspire la question : « un huissier de justice : quelle est exactement sa fonction ? » soit le statut, les opérations d'exécution, la saisie bancaire, l'exequatur... , devaient meubler le programme très chargé de ce très enrichissant séminaire achevé sur une note de touchante sympathie avec un échange de cadeaux.

Sur le plan de la coopération et des relations à venir, la Thaïlande enverra son premier groupe de stagiaire en France en juillet et un deuxième groupe est prévu pour le mois d'octobre.

Dans un registre plus lointain les autorités thaïlandaises et l'UIHJ sont convenues de lancer le projet d'un colloque mondial sur l'exécution début 2007, à Bangkok.



Jacques Isnard, durant l'un des séminaires
During one of the seminars



Paul Rochard, vice-président de la Chambre nationale des huissiers de justice de France – Vice-president of the French National chamber of Judicial Officers

L'équipe des intervenants – The team of participants





*Francis Guépin, membre de l'UIHJ
Member of UIHJ*



*Dominique Aribaut, membre de l'UIHJ - Member of UIHJ - & Pimonrat Vattanaathai, juge à la
Cour suprême de Thaïlande — Juge at the Supreme Court of Thailand*

Paul Rochard & des confrères thaï — With Thai colleagues



Thailand at the heart of cooperation with France and the UIHJ

A training seminar was held in Phuket on 1 and 2 April 2005 on the topic: “the beneficial effects of new enforcement procedures for companies”

Strong participation from Thai judicial officers

Last December Thailand became the first Asian member of the UIHJ. Looking ahead to a cooperation programme, a training seminar was held in Phuket on 1 and 2 April 2005 on the topic: “the beneficial effects of new enforcement procedures for companies”.

A very strong delegation of “Joau Pa Nak Ngan Bang Cu Kadee” (judicial officers) from the whole province participated in this seminar opened by Mr Kraisorng Barameeauyachay, director general of the enforcement department at the ministry of justice and by Jacques Isnard, chairman of the UIHJ.

The two speakers praised the work of Mrs Pimonrat Vattanaathai, a Supreme Court judge, and a permanent interpreter who has been active for more than ten years in the relations between France, the UIHJ and Thailand.

All in attendance were made aware, as stressed by the director of the enforcement department and the chairman of the UIHJ, of the current reforms in Thailand, which are intended to change the status of the judicial officer by adopting the independent model used in France. This question, which is especially sensitive, in fact provoked frequent and justified participation from our Thai colleagues.

Improving the enforcement system

Thailand is also looking to improve its enforcement system to make it more efficient, especially for the benefit of companies.

The French system with the emerging role of an enforcement judge interests the authorities.

Enforcement itself happens using the services of three enforcement agent categories (judicial officers):

- agents responsible for court-mandated enforcement
- agents who conduct auctions
- agents responsible for class-action procedures.

This division of labour illustrates the difference that exists between the Thai agent and the French judicial officer, whose operating role is rather more that of an enforcement generalist.

This contrast became even clearer during a conference on comparative law, which was held in Bangkok with the agents responsible for class-action procedures. On this occasion, it appeared at first (surprise!) that the class-action regime was largely identical to the one in effect in France and then, that the Thai judicial officer was in charge of the whole procedure.

We know that European, American and African judicial officers are asking more and more, with an in-principle monopoly on enforcement, for the responsibility of a part of class-action procedures.



Candlelight enforcement!

The Phuket seminar, which was remarkably well conducted by the participants from the French national chamber and the UIHJ, demonstrated, like its predecessors, how much our Thai colleagues are eager for information on areas that sometimes go beyond the framework of the limits of the topic.

Participants will long remember the “burning” tutorial session led by our colleagues Francis Guépin, Paul Rochard, Dominique Abadie and Stéphane Gensollen on the system of public sales of property in which, as only the French know, the old technique of “candlelight sales” still exists. The demonstrations, with a paper torch in hand instead of a candle nearly turned the podium into a cooking oven!

Traineeships in France and a world colloquium in Bangkok

The presence of bank representatives revealed an unforeseen interest in collateral law and the procedure for sharing out monies from the judicially ordered sale of real property, which is the “order procedure” in French law.

Expulsion, and more generally everything surrounding the answers to the question, “what is the exact function of a judicial officer?”, whether status, enforcement operations, banking seizure or exequatur, was brought to bear on the very full programme of this most rewarding seminar which ended on a touching note of comradeship with an exchange of gifts.

In terms of future cooperation and relations, Thailand will send its first group of trainees to France in July and a second group is expected in October.

Further along, the Thai authorities and the UIHJ agreed to start a project for a world colloquium on enforcement at the beginning of 2007 in Bangkok.



Les participants – The audience



Echange de cadeaux – Exchange of gifts

Diner thai – Thai dinner

